

Mise aux normes de l'usine d'épuration

SAINT-HYACINTHE FAIT LE POINT SUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION ET ANNONCE DE NOUVELLES MESURES DE MITIGATION

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 10 décembre 2024 – La Ville de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec la firme d'ingénierie spécialisée FNX-INNOV, a présenté hier, lors d'un point de presse public, l'avancement du projet de mise aux normes de l'usine d'épuration.

« Depuis l'annonce du projet de mise aux normes, et plus particulièrement depuis l'entrée en vigueur du règlement de superposition en septembre dernier, une grande quantité d'information a circulé dans l'espace public. Le point de presse d'hier a été l'occasion de rectifier certains faits, de clarifier la situation concernant les odeurs et les émanations de H₂S, et de présenter l'échéancier des prochaines étapes à venir », mentionne monsieur André Beaugard, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

La première partie de la présentation a été assurée par FNX-INNOV, la firme d'ingénierie spécialisée mandatée par la Ville pour l'accompagner dans son projet de mise aux normes de l'usine d'épuration.

D'entrée de jeu, M. Guy Fouquet, vice-président sénior - aménagement, environnement et sciences de la terre, ainsi que M. Marc-André Desjardins, vice-président – environnement, ont tenu à faire le point sur la situation de conflit d'intérêts dans laquelle FNX-INNOV s'est trouvée en acceptant un mandat d'un promoteur de la région, actuellement en litige avec la Ville, concernant les odeurs générées par l'usine d'épuration.

« Cette situation regrettable a engendré une grande confusion dans l'espace public. D'un côté, FNX-INNOV émettait des recommandations à la Ville sur les questions d'odeurs et de H₂S, tandis que de l'autre, elle conseillait le promoteur avec des recommandations non applicables aux enjeux d'odeur et de H₂S de l'usine d'épuration de Saint-Hyacinthe et contradictoires à celles fournies à la Ville. Toutefois, dès que le problème a été identifié, FNX-INNOV a mis fin à sa collaboration avec le promoteur. Bien qu'il s'agisse d'une erreur fâcheuse, elle a été gérée de manière exemplaire. Je tiens d'ailleurs à les remercier d'avoir participé à la rencontre d'hier pour rectifier la situation et clarifier les faits auprès de nos citoyens » ajoute le maire Beaugard.

FNX-INNOV a également pris la parole pour présenter le projet de mise aux normes dans son ensemble, en expliquant les principales améliorations prévues pour accroître la capacité de traitement de l'usine et améliorer la qualité de l'eau rejetée à la rivière. De plus, un échéancier à court et moyen terme concernant les mesures liées aux odeurs a été présenté.



Des mesures additionnelles mises en place par la Ville

La Ville de Saint-Hyacinthe a enfin profité de l'occasion pour annoncer trois nouvelles mesures additionnelles qui seront déployées au cours des prochains mois.

1. Révision du règlement de superposition

Dans un premier temps, la Ville de Saint-Hyacinthe a annoncé une révision du règlement de superposition, qui sera ajusté en fonction des résultats des nouvelles études de dispersion des odeurs prévues aux étés 2025 et 2026.

« Nous nous étions engagés à mettre en place cette mesure et nous allons honorer cet engagement. Les travaux visant à réduire les émanations de H₂S progressent bien. Nous avons bon espoir de diminuer la zone de dispersion et éventuellement, de respecter la norme pour la période de 4 minutes, qui, je le rappelle, est le seul paramètre où nous ne sommes pas encore conformes au *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* », ajoute le maire Beauregard.

2. Retrait de la surtaxe pour les terrains vacants desservis (TVD)

De plus, dans un souci de cohérence, la Ville de Saint-Hyacinthe a décidé de ne pas surtaxer des terrains vacants qui, à l'heure actuelle, ne peuvent pas être développés dans la zone touchée par le règlement de superposition, ce qui représente 21,52 % de la zone.

3. Mise en place d'une zone tampon

Finalement, la Ville de Saint-Hyacinthe prévoit créer une zone tampon autour de l'usine d'épuration, conformément aux recommandations du *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique*, révisé en 2023. Cette zone tampon sera aménagée (plantation d'arbres et de végétaux), incluant des accès pour le transport actif.

« Cette zone aménagée agira comme un filtre naturel, permettant de réduire la dispersion des odeurs émises par l'usine d'épuration. Puisque cela demeure incontournable, une usine de traitement des eaux usées produira toujours des odeurs.

J'aimerais conclure en mentionnant que bien que la Ville soit responsable des opérations de l'usine d'épuration, il est important de rappeler que cette infrastructure traite les eaux usées de l'ensemble des citoyens, des entreprises, des commerces et des institutions de notre communauté. Ces travaux de mise aux normes doivent donc être considérés comme un projet collectif.



Les systèmes qui nous fournissent de l'eau potable au robinet et qui permettent l'évacuation des eaux usées dans la douche ou la toilette ne fonctionnent pas par magie, et ils ne sont pas éternels. Ce qui est invisible dans notre quotidien n'en demeure pas moins fondamental » ajoute M. Beaugard.

Le point de presse public sera disponible en intégralité sur le site Internet de la Ville à compter du vendredi 13 décembre prochain. Il sera télédiffusé sur les ondes de NousTV dans la semaine du 16 décembre.

Pour plus d'information sur le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration, visitez le st-hyacinthe.ca/usine.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300